



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Les effets de l'allocation de maternité : mères et employeurs

Sibel Oezen

Cheffe du secteur Prestations AVS/APG/PC
Office fédéral des assurances sociales



Etude

- ❑ Projet de recherche lancé par l'OFAS en 2011
Daniel Aeppli «*Wirkungsanalyse Mutterschaftsentschädigung*», 2012

- ❑ Interview qualitative auprès de 7 responsables du personnel dans les branches suivantes:
 - hôtellerie, hôpital, banque, caisse-maladie, intermédiaire pour l'industrie horlogère, grande boulangerie, entreprise de redistribution commerce de détail

- ❑ Enquêtes téléphoniques auprès de 402 entreprises et 335 femmes actives de 20 à 40 ans et qui ont eu des enfants les 5 années précédentes.



Questions principales

- L'assurance-maternité a-t-elle une influence sur le comportement des employeurs en matière d'embauche et sur l'activité professionnelle des femmes?
- Les salaires que continuent à verser les entreprises qui offraient déjà un congé de maternité payé à leurs employées avant 2005 ont-ils changé?
- Comment les employeurs investissent-ils les fonds libérés par le nouveau financement de l'allocation? Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent encore en dépit de l'allocation?



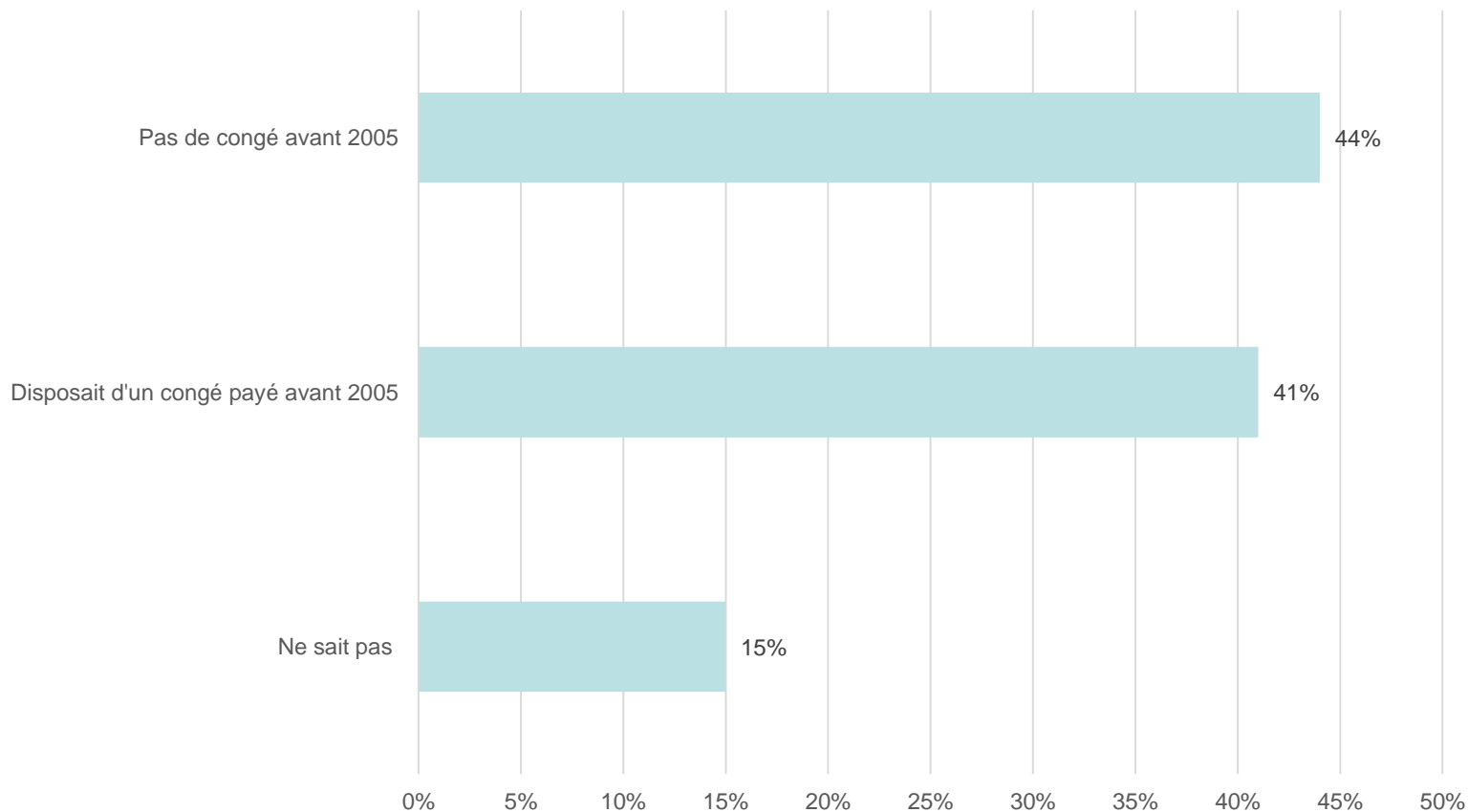
Résultats principaux de l'étude du point de vue des employeurs



Résultats de l'étude/ Employeurs

Situation avant 2005

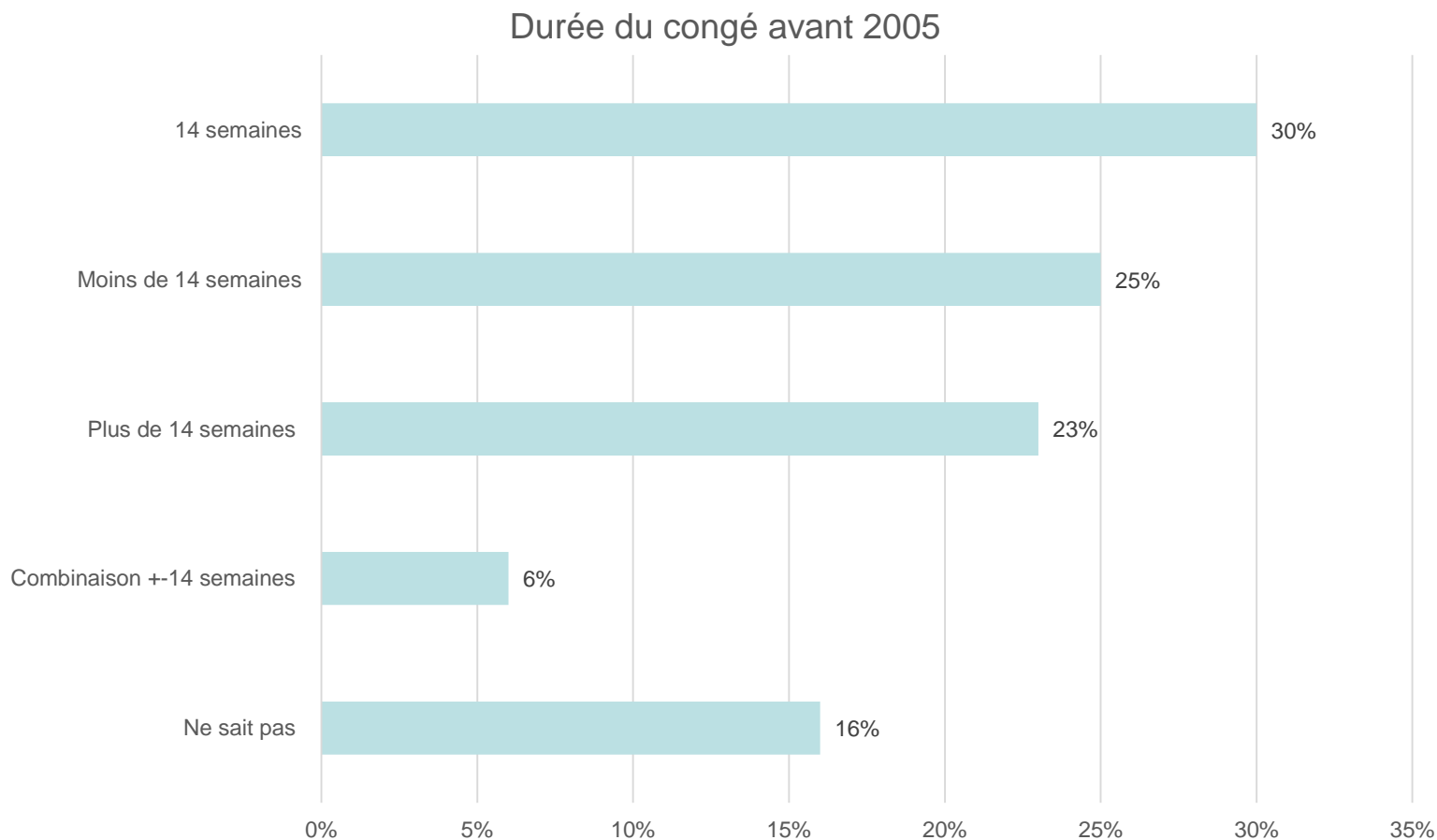
Existence d'un congé avant l'introduction de l'allocation de maternité





Résultats de l'étude/ Employeurs

Situation avant 2005

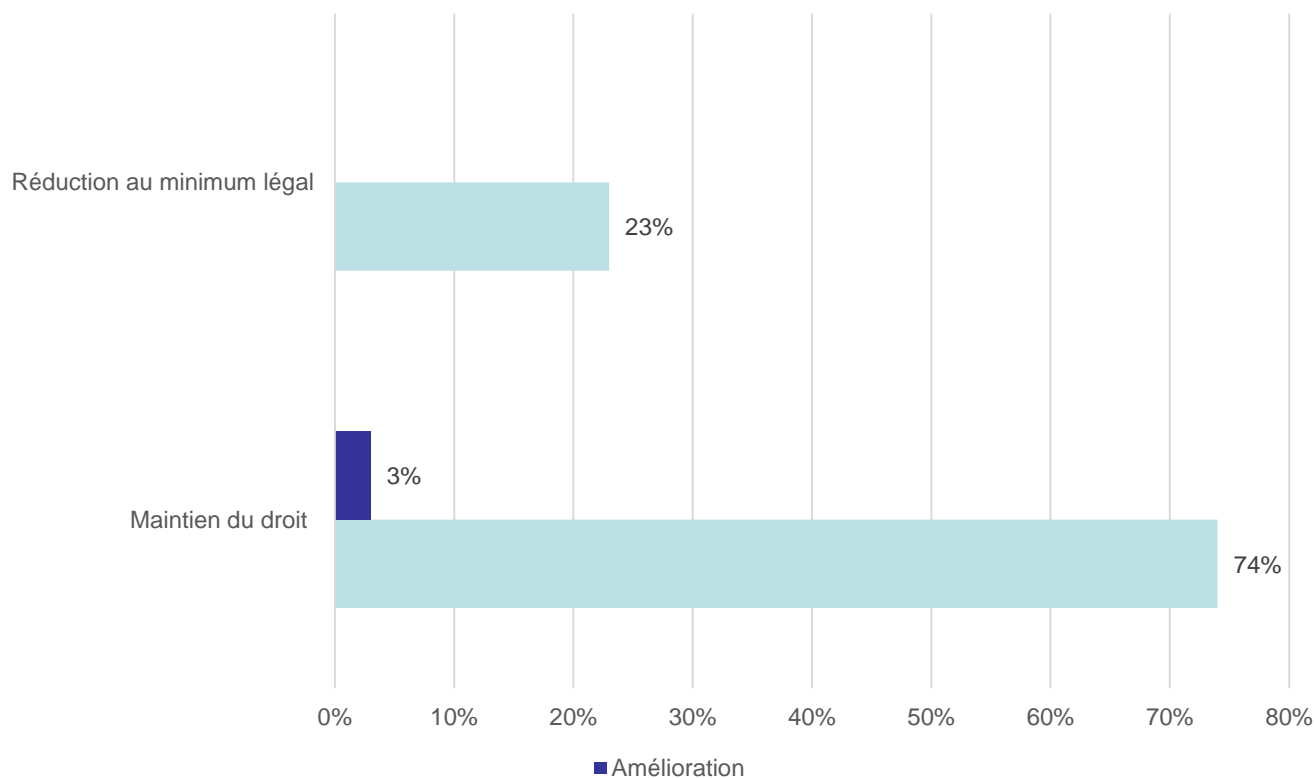




Résultats de l'étude/ Employeurs

Comportement des entreprises qui avaient une protection plus généreuse

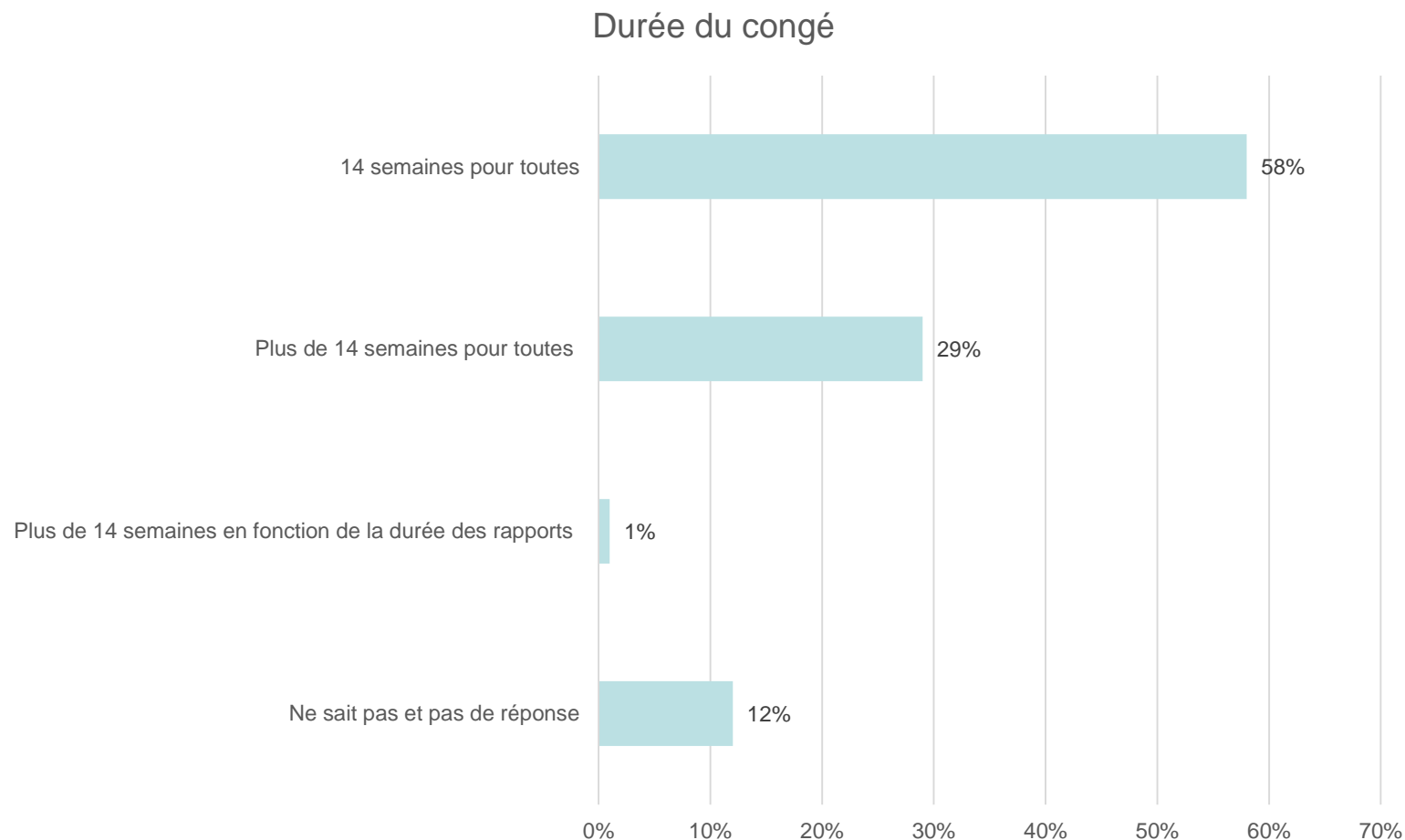
Maintien ou non d'une protection plus généreuse





Résultats de l'étude/ Employeurs

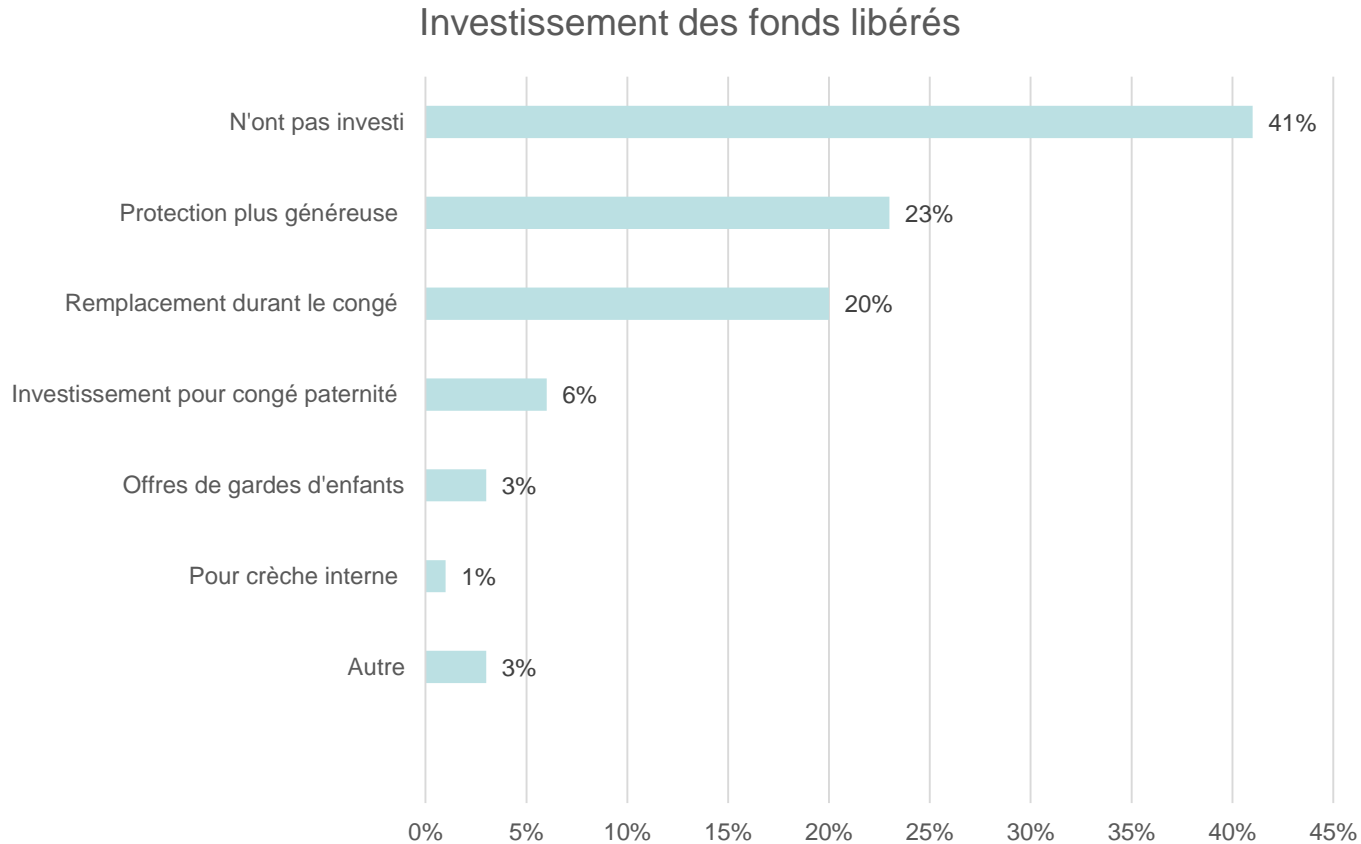
Durée du congé actuel





Résultats de l'étude/ Employeurs

Investissement des fonds libérés





Résultats de l'étude/ Employeurs

Conclusions

- **Dégradation de la protection dans les branches typiquement masculines (bâtiment, industrie, stockage, transport) mais également dans certaines PME employant un pourcentage élevé de femmes.**
- **Ce sont surtout les entreprises employant un pourcentage élevé de femmes ou de femmes qualifiées qui ont maintenu leurs prestations plus généreuses en terme de durée et de montant.**
- **Différence entre suisse latine et suisse alémanique:** en Suisse latine, les femmes touchent nettement plus souvent leur salaire entier sur une plus longue durée
- **Difficultés pour l'employeur malgré le congé de maternité payé**
 - Remplacement durant le congé
 - Absences imprévues en raison de la maladie d'un enfant ou de la perte du système de garde habituel



Résultats principaux de l'étude du point de vue des employées



Résultats de l'étude/ Employées

L'activité professionnelle des femmes

Généralités

- ❑ En termes de participation à la vie professionnelle, les plus grands écarts entre hommes et femmes (15%) s'observent durant la phase de fondation de la famille (entre 30 et 44 ans), puis avant l'âge de la retraite (23%).
- ❑ Mais même pendant la phase de la fondation de la famille, le taux d'activité des femmes reste élevée (plus de 80%). Il ne faut toutefois pas oublier que 58% des femmes contre 14% des hommes, travaillent à temps partiel.
- ❑ Le taux d'emploi des mères de 20 à 40 ans ayant des enfants de moins de 6 ans varient entre 60 et 67 %. Cette croissance continue s'explique principalement par l'augmentation de la part des mères élevant seules leurs enfants, qui ont un taux d'emploi plus élevé que celles en couples.



Résultats de l'étude/ Employeurs

Les chances des femmes sur le marché du travail

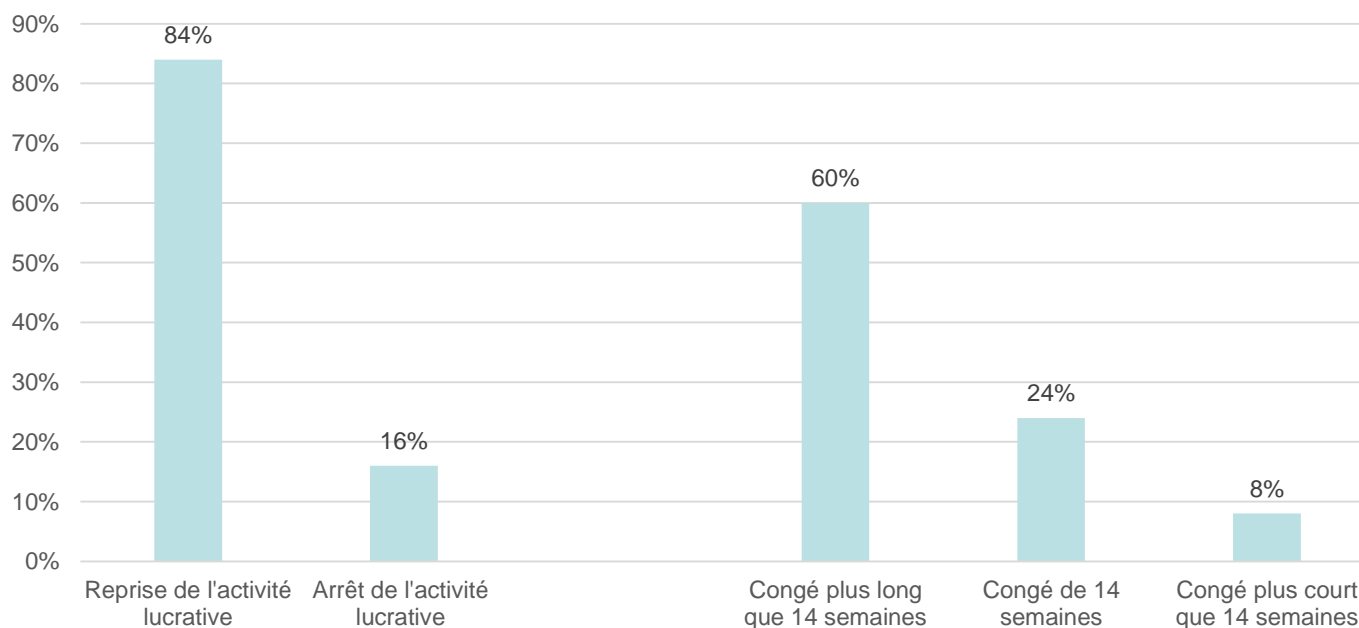
- Les entreprises interrogées indiquent que l'introduction de l'allocation de maternité n'a pas d'influence sur les critères d'embauche: la maternité ne joue qu'un rôle secondaire. La plupart offraient déjà un congé rémunéré.
- Elles ne tiennent compte de cet aspect que pour les postes de cadre, mais l'introduction de l'allocation n'y a rien changé.
- D'autres critères sont partout très importants.



Résultats de l'étude/ Employées

Activité professionnelle des femmes

Comportement de travail au terme du congé et durée de celui-ci

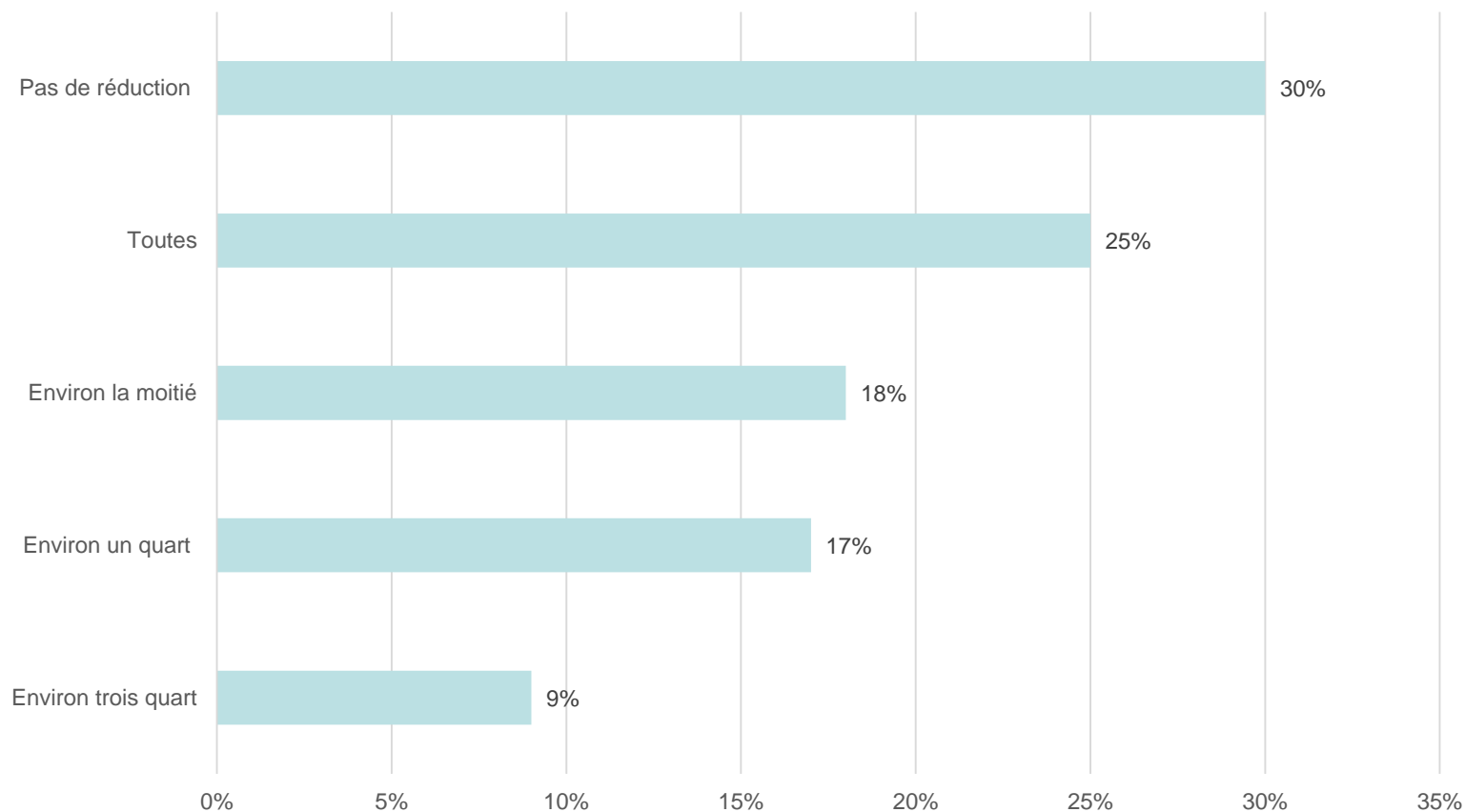




Résultats de l'étude/ Employées

Comportement de travail selon employeurs

Part des femmes ayant réduit leur taux d'activité dans l'entreprise

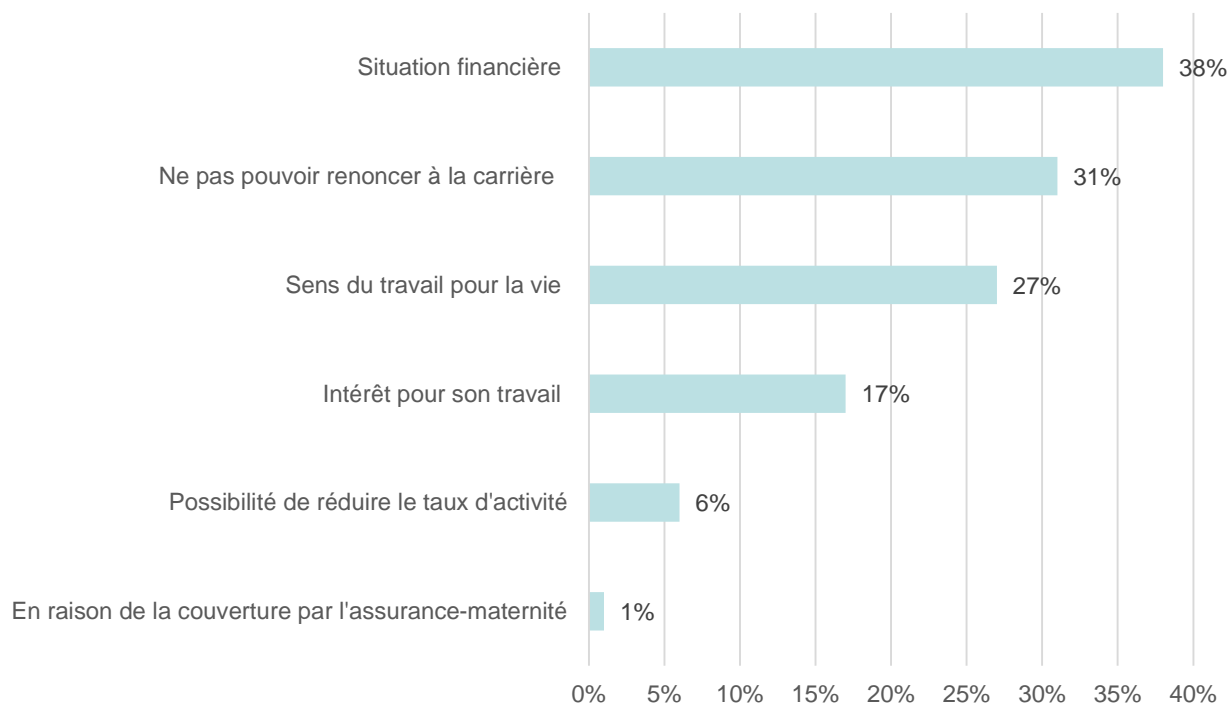




Résultats de l'étude/ Employées

L'activité professionnelle des femmes

Motifs pour la reprise du travail au terme du congé de maternité

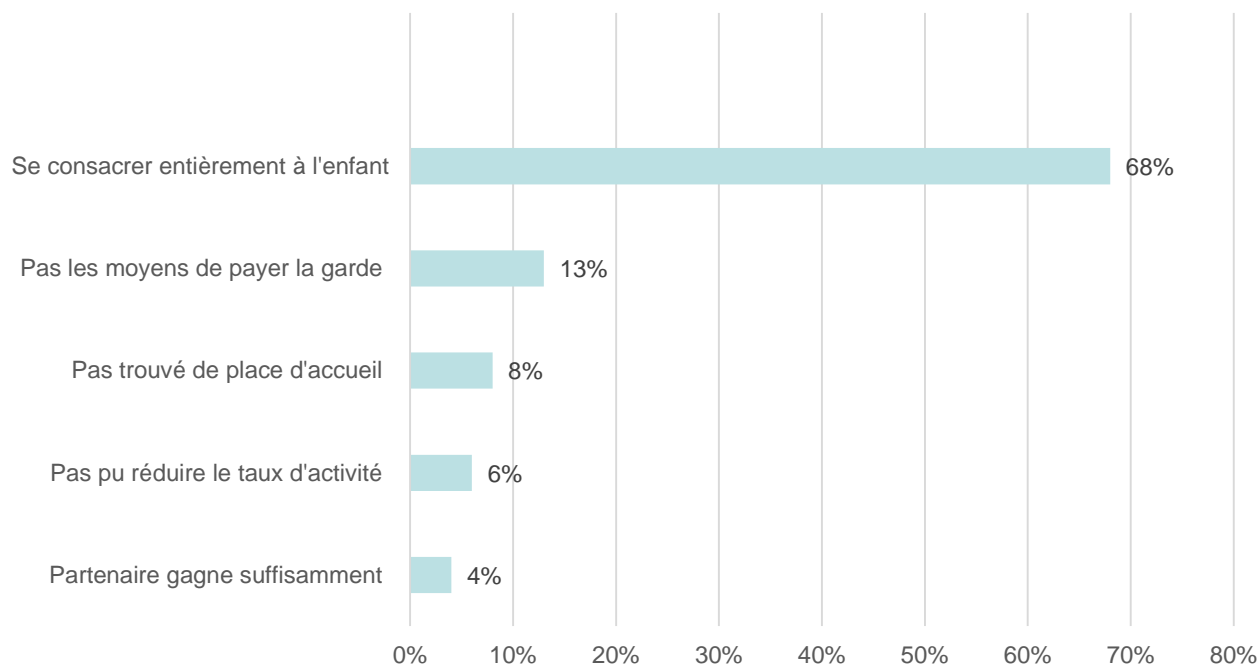




Résultats de l'étude/ Employées

L'activité professionnelle des femmes

Motifs pour l'arrêt du travail au terme du congé de maternité

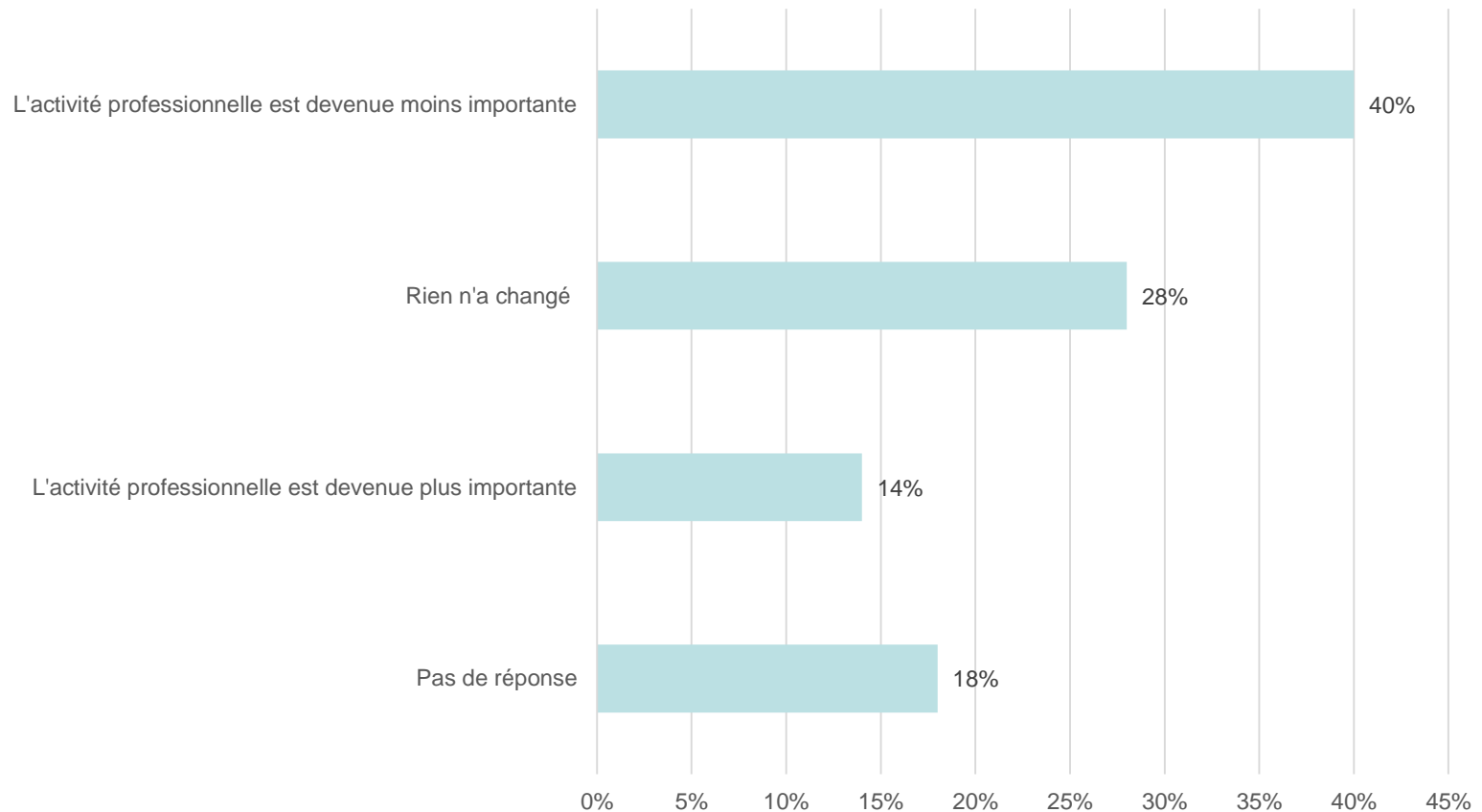




Résultats de l'étude/ Employées

Importance de l'activité au terme du congé

Le sens de l'activité prof. a-t-il changé après la naissance?

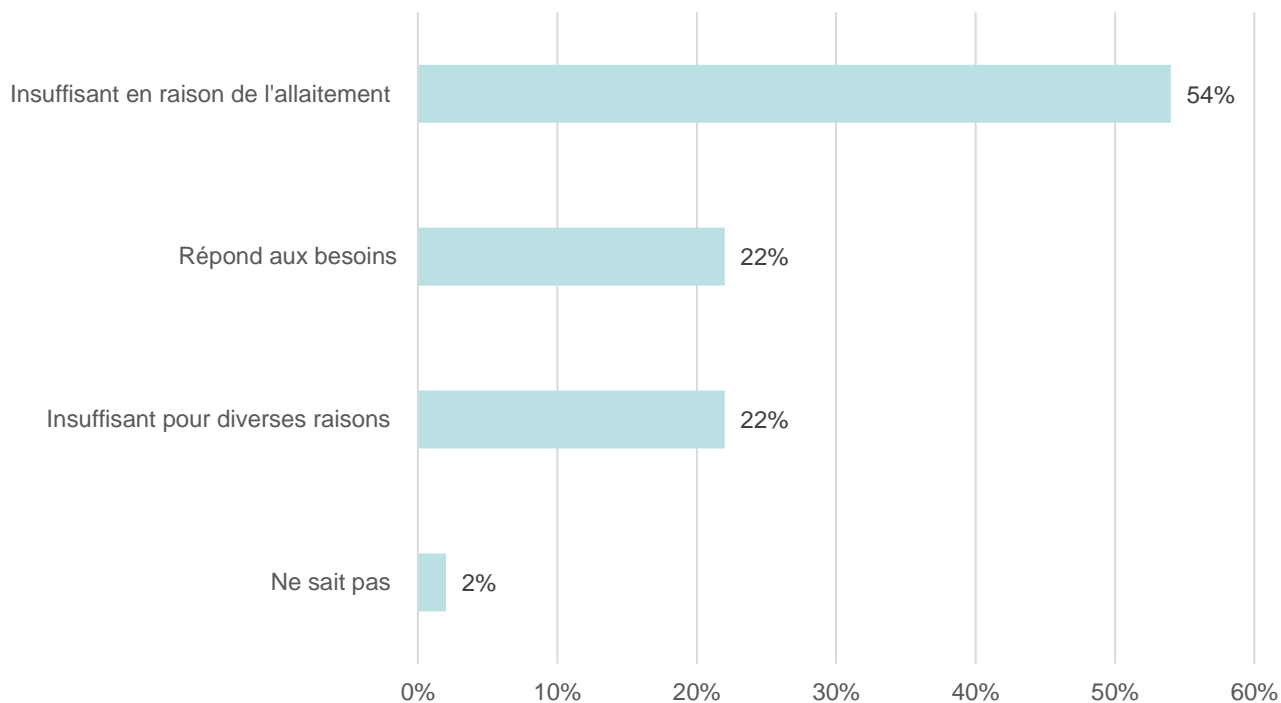




Résultats de l'étude/ Employées

Le congé de maternité répond-il aux besoins des mères?

Le congé de maternité répond-il aux besoins des mères?





Conclusions

- **L'introduction de l'assurance-maternité ne semble pas avoir d'influence sur les critères d'embauche – n'a pas modifié ces aspects.**
- **Le comportement des femmes sur le marché du travail ne semble pas non plus être en lien avec l'assurance-maternité. Il est motivé par des aspects divers plutôt d'ordre personnel.**
- **Près de la moitié des entreprises disposaient déjà d'un congé de maternité payé (pour l'essentiel des grandes entreprises avec beaucoup de femmes actives); pour les femmes qui travaillent dans ces entreprises l'assurance-maternité n'a pas apporté de changements majeurs.**
- **L'assurance-maternité a permis une meilleure protection et de manière uniforme pour les femmes travaillant dans le reste des entreprises (plutôt PME et entreprises avec peu de femmes actives).**
- **La majorité des entreprises qui connaissaient une meilleure protection l'ont conservée, seule une minorité l'a réduit au cadre légal alors qu'une amélioration est plutôt rare.**



Merci de votre attention

Pour tout complément d'information, vous pouvez me joindre par courriel:

sibel.oezen@bsv.admin.ch